

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE 2026

Article 1 : Objet

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de la société Quinco Europe SRL dans le cadre de la vente des marchandises Smart Tiles® et autres produits connexes.

Article 2 : Dispositions générales

Les présentes conditions générales de vente (CGV) s'appliquent à tous les ventes de produits de la société et sont partie intégrante du contrat. Le vendeur et le client déclarent être en mesure de contracter légalement en vertu des lois françaises et/ou européennes.

Article 3 : Prix et ristournes

Les prix des marchandises vendues sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros et calculés hors taxes. Ils seront majorés du taux de TVA et des frais de transport (si applicables). Quinco Europe SRL s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les marchandises commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

Les tarifs proposés comprennent les rabais et ristournes que la société serait amenée à octroyer compte tenu de ses résultats.

Tout présentoir, ILV et PLV offert gratuitement dans le cadre de la relation d'affaires est sujet à un minimum de commande afin d'avoir la gratuité

Article 4 : Paiement

Le terme de paiement est net 30 jours et le règlement des commandes s'effectue :

- soit par chèque ;
- soit par transfert bancaire.

En cas de défaut de paiement total ou partiel des marchandises livrées au jour de la réception, l'acheteur doit verser à la société une pénalité de retard égale à trois fois le taux de l'intérêt légal.

Si dans les quinze jours qui suivent la mise en demeure pour retard de paiement, l'acheteur ne s'est pas acquitté des sommes restant dues, la vente sera résolue de plein droit et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit de la société.

Article 5 : Livraison

La livraison est effectuée au lieu indiqué sur le bon de commande.

Le délai de livraison indiqué lors de l'enregistrement de la commande n'est donné qu'à titre indicatif et n'est aucunement garanti. Par voie de conséquence, tout retard raisonnable dans la livraison des produits ne pourra pas donner lieu au profit de l'acheteur à :

- l'allocation de dommages et intérêts ;
- l'annulation de la commande.



En cas de marchandises manquantes ou détériorées lors du transport, l'acheteur devra formuler toutes les réserves nécessaires sur le bon de commande à réception desdites marchandises.

Article 6 : Garantie

Le vendeur apportera le plus grand soin à l'exécution de la commande et à la qualité des produits. En cas de défectuosité reconnue par le vendeur, l'obligation de ce dernier sera limitée au remplacement ou au remboursement des quantités défectueuses, sans autre indemnité. Sont exclus de la garantie les défauts et dommages résultant d'un stockage, de manutention, de transport ou d'utilisation dans des conditions anormales ou non conformes avec la nature, les prescriptions, l'aptitude à l'emploi du produit.

Article 7 : Droits de propriété intellectuelle

Les marques, produits, images, vidéos ou plus généralement toute information de propriété intellectuelle sont et restent la propriété de la société Quinco & Cie Inc.

Article 8 : Force majeur

La responsabilité de la société ne pourra pas être mise en oeuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

SIGNATURE : Réjean Galvin

Par : Réjean Galvin, Directeur Général

Date : 27 octobre 2025

SIGNATURE : _____

Par :

Date :